

COMMISSION SUR LES TRANSPORTS, LES DÉPLACEMENTS DURABLES ET LA SÉCURITÉ

5^ee séance – 25 septembre 2025 – 17 h 31 à 19 h 34

Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage

Maison du Citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau

Séance en mode hybride

PRÉSENCES :

Membres

Catherine Craig-St-Louis, présidente et conseillère municipale – District du Carrefour-de-l'Hôpital (13)

Caroline Murray, vice-présidente et conseillère municipale – District de Deschênes (3)
Edmond Leclerc, membre élu et conseiller municipal – District de Buckingham (19) (en visioconférence)

Pier-Adam Turcotte – Action Vélo Outaouais

Myriam Nadeau – Réseau des centres d'expertise en mobilité

Christine Charlebois, représentante des enjeux d'accessibilité

Alexandre Wolford, membre citoyen (en visioconférence)

Émilie Rachiele-Tremblay, membre citoyenne

Joël Éric Olinga Mebada, membre citoyen (en visioconférence)

Secrétaire

Zachary Mathurin – conseiller exécutif – Direction générale (DG)

Ressources internes

Claude Martine, directeur par intérim – Service de la mobilité (SM)

Nadine Lafond, cheffe de service, planification – SM

Geneviève Emery, cheffe de service par intérim, sécurité et gestion de la mobilité – SM

Éric Toussaint, inspecteur-chef – Service de police de la Ville de Gatineau

Olivier Viger Beaudin, coordonnateur – SM

Marine Poirier Defoy, coordonnatrice – SM

Mouna Ben Mhamed, adjointe administrative aux comités et commissions – Direction exécutive

Ressource externe

Sophie St-Pierre – Société de transport de l'Outaouais (STO)

Hugues Charron – STO

ABSENCE :

Cybelle Morin, membre citoyenne

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidence constate le quorum et ouvre la séance publique à 17 h 31.

2. Adoption de l'ordre du jour

Un item en lien avec les chantiers a été ajouté.

Il est proposé par Émilie Rachiele-Tremblay

Appuyé par Caroline Murray

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est soulevé des membres en lien avec les points inscrits à l'ordre du jour.

4. Période questions du public

Bien que des questions aient été reçues en amont, elles ne concernaient pas la Commission et ont été redirigées vers les bons services. Aucune autre question n'est abordée lors de la séance.

5. Dépôt du procès-verbal de la 4e séance tenue le 29 mai 2025

Le procès-verbal de la 4^e séance tenue le 29 mai 2025, dont la validation s'est faite par courriel, est déposé. Il est disponible sur le site web de la ville dans la section réservée à la CTDDs.

6. Suivis du procès-verbal de la 4e séance tenue le 29 mai 2025

La présidence indique qu'elle souhaite revenir sur une discussion antérieure au sujet du plan d'intervention en sécurité routière (PISR) et des rues-écoles. Le PISR a fait l'objet d'échange lors d'une rencontre du comité plénier et un dépôt sera effectué au conseil municipal du 2 octobre. Elle souligne également que le mandat avec le centre d'écologie urbaine pour les rues-écoles se poursuit.

7. Date de la prochaine séance : Calendrier à venir suite aux élections municipales.

Un nouvel horaire sera proposé aux membres avec de nouvelles heures. La première séance se déroulera possiblement en février 2026.

8. Plan de mobilité et de développement des infrastructures (PMDI)

Une présentation a été effectuée par M. Hugues Charron, responsable du développement stratégique, et Mme Sophie St-Pierre, directrice de l'expérience client, tous deux représentants de la Société de transport de l'Outaouais (STO).

Le plan présenté regroupe plusieurs volets, dont les objectifs et les étapes ont été exposés. L'objectif principal du plan de mobilité et de développement des infrastructures (PMDI) est de clarifier la vision de développement du réseau de la STO, en vue d'identifier les infrastructures nécessaires à l'amélioration de sa performance.

Le PMDI est élaboré en cohérence avec divers documents de planification et les politiques gouvernementales. Sa portée est définie par le développement du réseau, notamment les axes majeurs, les lieux de correspondance, l'exploitation du centre-ville d'Ottawa et l'intégration des modes de dessertes complémentaires.

Les étapes du plan ont été détaillées comme suit :

- Une phase de diagnostic est actuellement en cours d'élaboration.
- Cette phase mènera à une étape stratégique, divisée en deux volets : les orientations et principes, puis la structure du réseau.
- Par la suite, les mesures et infrastructures seront déterminées.
- La dernière étape consistera en l'adoption officielle du plan.

La mise en œuvre du PMDI est prévue pour le printemps 2026. Un retour auprès des membres de la Commission est prévu à l'issue de la phase stratégique.

Une période de questions et de commentaires suit.

Un membre soulève la question de l'intermodalité, notamment en ce qui concerne le vélo-partage et l'auto-partage, désirant confirmer que le tout sera intégré à la réflexion. La STO indique qu'elle souhaite explorer l'intégration de ces modes au réseau existant. Il ne s'agit pas d'un déploiement, mais d'une réflexion sur l'interconnectivité, en collaboration avec des partenaires externes.

Il est précisé que la planification s'inscrit dans une vision à long terme. Le PMDI est conçu comme une feuille de route structurée en grandes phases, visant à mobiliser les ressources nécessaires permettant de saisir les opportunités de financement ou de partenariat. Le financement du transport collectif demeure un défi majeur. Le plan propose une approche ambitieuse, orientée vers l'avenir, malgré les incertitudes financières.

L'approche repose sur un échéancier à rebours, permettant de planifier les actions concrètes à court, moyen et long terme. Ce document servira également d'outil pour entamer des discussions avec des partenaires potentiels.

Une attention particulière est demandée concernant les enjeux d'accessibilité, notamment :

- L'aménagement des abribus pour permettre l'accès aux personnes en fauteuil roulant ou avec encadrement.
- La sécurité dans les parcs-o-bus, particulièrement en soirée, avec la mise en place de mesures appropriées.
- L'amélioration du transport adapté, le modèle actuel de mini-autobus étant jugé inadéquat en raison des marches et des plateformes élévatrices, qui peuvent poser des risques. Certains modèles permettent à tous les usagers d'utiliser la même porte, favorisant une meilleure accessibilité.

Il est mentionné qu'un sondage est actuellement en ligne afin d'identifier les enjeux, notamment ceux liés à l'accessibilité. Les participants sont invités à y contribuer.

9. Casiers sécurisés pour les vélos

La présentation est effectuée par monsieur Viger Beaudin. L'objectif est d'obtenir une recommandation de la Commission. Il s'agit d'un dossier qui a déjà été présenté aux membres à l'automne dernier.

Une mise en contexte est brièvement exposée. Le projet pilote, mis en œuvre en partenariat avec Vélo-Transit et la STO, vise l'installation de casiers sécurisés pour vélos. Ce projet, amorcé en juillet 2022, prendra fin en décembre 2025, permettant ainsi l'évaluation de mesures de rechange. Les casiers les plus utilisés sont ceux situés à la Maison du Citoyen et au CISSSO de Buckingham.

Des campagnes de promotion spécifiques et permanentes ont été réalisées.

En raison des dispositions encadrant l'approvisionnement, l'entente avec Vélo-Transit ne peut être renouvelée. Un processus d'appel d'offres devrait donc être lancé si le projet devait continuer.

Les prochaines étapes sont présentées. Différents enclos sont en développement dans les édifices municipaux, avec une priorisation selon l'achalandage observé.

Des données sur l'utilisation des casiers sont partagées, permettant de dégager les constats suivants :

- Les casiers sont sous-utilisés.
- Des enjeux techniques ont été rencontrés tout au long du projet pilote.
- Différents emplacements ont été testés, et les immeubles comptant un plus grand nombre d'employés semblent plus prometteurs.
- Les casiers sont utilisés plusieurs heures par jour, principalement pour les déplacements domicile-travail ou études.

La recommandation suivante est présentée aux membres.

La CTDDS recommande :

- Ne pas renouveler l'entente avec Vélo-Transit au-delà de décembre 2025;
- Débuter les analyses pour la modification réglementaire concernant les stationnements vélo;
- Évaluer l'ajout de stationnements sécurisés pour vélo dans les édifices municipaux selon les recommandations du Plan de gestion des déplacements;
- Collaborer au déploiement des casiers sécurisés dans les zones commerciales, institutionnelles et de grands employeurs.

Une période de questions et de commentaires suit.

Il est constaté que les prochaines étapes visent davantage des installations au bénéfice des employés municipaux que des citoyens. L'analyse démontre que les casiers répondent à des besoins de plus longue durée, ce qui correspond davantage aux usages des employés que des citoyens, qui fréquentent les lieux pour de courtes périodes.

Il est mentionné que plusieurs stationnements pour vélos sont disponibles dans le centre-ville de Hull. Une réflexion est souhaitée quant à l'offre à privilégier. À titre d'exemple, des espaces couverts non sécurisés sont accessibles gratuitement au niveau du premier souterrain de la Maison du Citoyen, tandis que les espaces sécurisés sont payants.

Un membre souligne que les espaces à Rivermead n'ont pas été déneigés, ce qui en empêche l'utilisation. Il est également mentionné que les casiers Vélo-Transit ne sont pas compatibles avec tous les types de vélos, notamment les vélos cargos. De plus, les espaces souterrains sont jugés éloignés.

M. le conseiller Edmond Leclerc enregistre sa dissidence quant à la recommandation proposée. Il acquiesce que le rôle de la Commission n'est pas de statuer sur les fournisseurs et s'interroge sur les normes d'approvisionnement. Il considère que cette recommandation constitue un désengagement municipal au profit d'une collaboration avec des partenaires. Il insiste sur l'importance pour la Ville de conserver un rôle de leadership dans l'implantation et la mise en œuvre des casiers sécurisés, et recommande qu'un appel d'offres soit lancé rapidement afin d'éviter un bris de service. Il souligne que les résultats préliminaires ne doivent pas freiner l'action, et qu'il faut miser sur la promotion et la visibilité. Il est favorable à

une relance de l'appel d'offres avec davantage de points de service, et estime que la Ville ne doit pas se limiter à une volonté de collaboration.

Il remet en question la sous-utilisation des casiers mentionnée dans la présentation, et suggère que des comparables soient présentés.

Il est ensuite souligné que le manque de convivialité des casiers, en raison des outils technologiques utilisés, peut nuire à l'utilisation des casiers. Il faut travailler sur la convivialité et non pas remettre en question le concept des casiers.

Les statistiques démontrent qu'il existe une demande. Le projet visait l'ensemble des utilisateurs potentiels, mais la recommandation proposée oriente désormais le projet vers une approche corporative, incitant les employeurs à offrir cette possibilité à leurs employés. Il est souhaité que la Ville encourage les grands employeurs à adopter des pratiques exemplaires, et que le cadre prévoie des mesures de soutien pour l'installation dans les secteurs commerciaux. Une diversité de types de casiers devrait être envisagée afin de déterminer le modèle le plus adapté. Il est également suggéré d'explorer d'autres applications technologiques pour faciliter l'utilisation.

Des questionnements sont soulevés concernant la baisse d'achalandage en 2025. Il est rappelé qu'en octobre dernier, la promotion des casiers était un enjeu prioritaire, mais cet aspect semble avoir été écarté. À titre d'exemple, au Japon, la carte de transport permet l'accès aux espaces de stationnement sécurisés pour vélos.

Les membres sont en faveur des trois premiers éléments de la recommandation.

Concernant le quatrième élément, la dissidence de M. Leclerc est notée. Ce dernier propose que cet élément soit modifié afin d'inclure une intention claire de la Ville de maintenir et de bonifier le niveau de service. Il souhaite que la Ville demeure engagée dans l'installation de casiers sécurisés et qu'un appel d'offres soit lancé rapidement pour éviter un bris de service.

Les membres discutent du contenu du quatrième dispositif.

Monsieur Edmond Leclerc quitte la séance à 18 h 26.

L'administration précise qu'en raison des délais requis pour la préparation d'un appel d'offres, un bris de service sera inévitable. Toutefois, celui-ci surviendra durant la période hivernale.

Il est souligné que la stratégie vélo doit être analysée, et que la collaboration envisagée inclut un rôle de facilitateur. Il n'est pas nécessairement attendu que la Ville fournisse des casiers pour tous les employeurs, mais elle peut jouer un rôle incitatif. La prolongation de l'entente en 2024 visait à éviter un bris de service, mais aucune solution n'est actuellement prête.

Une réflexion est en cours dans le cadre de la stratégie de stationnement vélo. L'offre doit répondre aux besoins des citoyens, des étudiants et des employés, à court, moyen et long terme.

Des préoccupations demeurent quant au risque de bris de service et au manque de promotion. Des collaborations pourraient être envisagées avec divers partenaires, tels que le Cégep ou les centres commerciaux.

Un amendement est proposé comme suit :

La Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité, recommande au conseil municipal :

CTDDS-2025-04 :

Dans le cadre de la Stratégie de stationnement vélo de :

- *Ne pas renouveler l'entente avec Vélo-Transit au-delà de décembre 2025;*
- *Poursuivre les analyses pour la modification réglementaire et la mise en œuvre des solutions de stationnements sécurisés dans le cadre de la Stratégie de stationnement vélo ;*
- *Évaluer l'ajout de stationnements sécurisés pour vélo dans les édifices municipaux selon les recommandations du Plan de gestion des déplacements;*
- *Utiliser les leviers municipaux pour encourager et inciter la mise en place de casiers sécurisés dans les zones commerciales, institutionnelles et de grands employeurs.*

*Il est proposé par madame Catherine Craig St-Louis;
Adopté par madame Myriam Nadeau.*

Adoptée

10. Étude d'opportunité du chemin Vanier

La présentation est effectuée par Madame Marine Poirier Defoy. Il s'agit d'une mise à jour des informations précédemment transmises concernant le tronçon du chemin Vanier situé entre les chemins Pink et d'Aylmer.

Le plan de présentation ainsi que les objectifs du projet sont partagés.

Une mise en contexte est brièvement exposée. Le chemin Vanier constitue le seul lien nord-sud dans le secteur, et il est actuellement non urbanisé, sans trottoirs, avec la présence de fossés sur la majorité du tronçon. Trois zones d'étude distinctes sont projetées et détaillées. Le projet est assujéti à une étude d'opportunités ainsi qu'à une étude d'impact sur l'environnement. Des consultations publiques sont prévues tout au long du processus.

Les phases du projet et la structure des études sont ensuite présentées. Celles-ci incluent l'analyse des milieux humains, physiques et biologiques afin d'identifier les enjeux et impacts pertinents à l'élaboration de l'avant-projet. La procédure de consultation publique est également expliquée.

La vision est la suivante :

« Le chemin Vanier est un axe structurant du réseau de déplacement de la Ville de Gatineau. Son aménagement permet une urbanisation moderne dans son emprise qui comprend des infrastructures pour le transports cohérent dans sa périphérie. Ce projet répond ainsi aux besoins de mobilités durable actuelle et

future pour tous les usagers et il accompagne le développement urbain des secteurs qu'il dessert et de la Ville. »

Les conclusions des thèmes sont détaillées.

Mobilité : Peu d'alternatives existent dans l'axe nord-sud. Le débit véhiculaire horaire varie entre 250 et 850 véhicules. Le carrefour Allumetière-Vanier constitue un goulot d'étranglement, avec des files pouvant atteindre une centaine de véhicules. Les déplacements pour les piétons et cyclistes sont jugés peu sécuritaires.

Territoire et environnement : Environ 30 % du secteur est résidentiel. On y retrouve également des usages commerciaux, des terrains vacants et une carrière. Le potentiel de densification est présent, mais le manque de mixité contribue à l'augmentation des déplacements en voiture. Aucun habitat ou arbre protégé n'est recensé, toutefois des espèces fauniques et florales sont présentes. Des analyses patrimoniales et archéologiques sont en cours.

Un retour sur le premier atelier de consultation publique (février 2025) a été présenté. Divers enjeux et opportunités ont été soulevés lors de cette activité participative, tel que des enjeux sonores.

Une période de questions suit.

Le portrait présenté est jugé complet, et l'ordonnancement des objectifs est apprécié. Des précisions sont demandées concernant les chevauchements d'échéanciers mentionnés dans la présentation. Il est suggéré de clarifier les étapes de planification et de réalisation dans les documents de suivi.

Une demande a été déposée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de raccourcir le délai de traitement du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), mais aucun retour n'a été reçu à ce jour. Il est recommandé d'intégrer les délais liés aux autorisations ministérielles dans l'échéancier afin de mieux gérer les attentes. Il est souligné que la Ville ne contrôle pas tous les aspects du projet et que les partenaires doivent également être mobilisés.

Il est mentionné que les objectifs du projet ne devraient pas inclure les déplacements automobiles. Les autorisations environnementales entraînent des délais supplémentaires, et cet aspect devrait être clairement intégré à l'échéancier. Ces informations doivent être communiquées de manière transparente aux citoyens, étant donné que plusieurs partenaires sont impliqués.

11. Plan de mobilité

Le plan de travail est présenté de manière sommaire. Mme Lafond souligne que plusieurs actions ont déjà été mises en place afin de favoriser la mobilité durable. Les partenaires impliqués sont nommés, chacun disposant de plans visant à encourager les déplacements durables.

À la suite de la création du Service de la mobilité (SM), un nouveau plan sera élaboré, englobant tous les modes de transport. Ce plan, de type « parapluie », établira les bases et les objectifs de la mobilité durable. Une grande

complémentarité est observée avec le plan de mobilité de la Société de transport de l'Outaouais (STO).

Les étapes de réalisation sont brièvement abordées, et les budgets sont présentés à titre informatif.

Période de questions et commentaires

Mme Christine Charlebois quitte la salle à 18 h 59 et reprend son siège à 19 h 08.

Un membre souligne que le Plan d'intervention en sécurité routière est partiellement intégré au plan de mobilité.

Il est précisé que le plan contiendra un budget de réalisation. La Commission sera appelée à recommander les actions à prioriser. Une séance intercommissions pourrait être envisagée pour ce dossier.

La présidence ajoute que la réflexion devra s'articuler en lien avec les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Il est mentionné que d'autres municipalités envisagent un plan intégré avec l'aménagement, et que ces éléments feront partie de la réflexion.

Il est également indiqué qu'une politique d'accessibilité universelle sera intégrée au plan de mobilité. Dans ce contexte, il est souhaité qu'une définition claire de l'accessibilité universelle soit incluse.

12. Bilan du plan de travail 2024-2025 de la commission

Une courte présentation est effectuée par la présidence concernant les travaux réalisés par la Commission dans le cadre du plan de travail 2024-2025.

Les réalisations sont mises en relief. La présidence invite les membres à formuler des commentaires afin de faire évoluer les travaux de la Commission.

Un membre demande des suivis concernant deux dossiers présentés lors de séances antérieures :

- **Règlementation sur le stationnement réservé aux personnes en situation de handicap**

L'état d'avancement du dossier est demandé, notamment en ce qui concerne les bonifications proposées au projet de règlement. Il est précisé qu'un suivi sera effectué ultérieurement, ce dossier relevant du Service de l'urbanisme et du développement durable. Il reviendra en Commission.

- **Procédure de dénonciation via le 311 et temps d'attente**

Des questions sont soulevées au sujet de la procédure de dénonciation qui est jugée inadéquate lorsqu'un conducteur fautif est stationné dans un espace de stationnement réservé pour les personnes handicapées ou dans la bande hachurée du stationnement. L'attente est longue en passant par le 311 et inadéquate comme il s'agit d'une infraction et non d'une simple requête. La demande devrait être dirigée non vers le 311 mais vers le Service de police de la Ville de Gatineau. La présidence indique qu'une requête sera effectuée auprès du 311 afin d'obtenir des précisions.

Il est également demandé que la révision de la réglementation sur le stationnement puisse inclure une analyse des exigences et des dimensions des cases, afin de faciliter l'ouverture des portières (à l'instar de ce qui est observé chez certains commerçants tels que Costco).

Des précisions sont demandées concernant les trottoirs en milieu bâti. Il est indiqué que la priorisation des trottoirs manquants sera présentée dans les fiches budgétaires à l'automne, et que cette priorisation a été adoptée par le conseil municipal. Un retour est prévu concernant le secteur du projet Labrosse.

La présidente conclut en soulignant le travail accompli par les membres de la Commission.

13. Suivis – dossiers généraux

- **Plan d'intervention en sécurité routière**

Ce dossier a été discuté lors d'une séance du comité plénier et sera déposé au conseil municipal du 2 octobre 2025 pour son acceptation.

- **Réglementation sur équipement de micromobilité**

Ce règlement sera adopté lors du conseil municipal du 2 octobre.

14. Varia

Différents événements sont à venir et pourraient intéressés les membres de la Commission, notamment :

- Rack-à-bécik a eu son assemblée générale cette semaine;
- Mobi-O convoque ses membres à son assemblée générale à venir en octobre;
- Une rencontre de l'Association des transports en milieu urbain se déroulera à Gatineau en octobre;
- Partenariat Climat-Outaouais tiendra son forum sous peu.
- Une annonce de Commuauto est prévue demain avec ses partenaires. La présidence invite les membres à demeurer attentifs.

M. Pier-Adam Turcotte prend la parole pour soulever une problématique liée à la signalisation temporaire dans le cadre de travaux. Il indique que certains emplacements de panneaux de signalisation peuvent représenter un danger, notamment lorsqu'elles sont installées dans une piste cyclable ou sur un trottoir. Ces situations sont particulièrement préoccupantes en période nocturne. Il mentionne également que des fermetures de trottoirs ont été observées, notamment dans le secteur de Pointe-Gatineau.

Un enjeu est également relevé concernant l'orientation des pancartes, qui ne sont pas toujours réfléchissantes, ce qui nuit à leur visibilité. M. Turcotte souhaite savoir s'il est envisageable d'élaborer une politique municipale à ce sujet.

M. Claude Martine indique qu'une révision du devis normalisé utilisé par les entrepreneurs est actuellement en cours. Ce devis contient les normes à respecter pour la réalisation des travaux. Il précise que le volet cycliste est actuellement peu explicite en ce qui concerne la signalisation, mais que les nouvelles exigences tiendront compte des besoins des cyclistes et des piétons. Une fois intégrées, ces dispositions faciliteront l'application sur le terrain. La révision devrait être complétée en début 2026.

Il est également souligné que ces normes sont importantes pour les personnes avec une déficience visuelle, et qu'elles doivent être intégrées dans les projets des promoteurs. Des normes de localisation sont également à respecter, notamment pour éviter que les pancartes soient placées trop loin des chantiers.

15. Levée de la séance

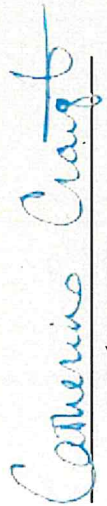
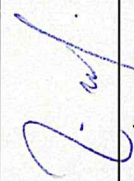
*Il est proposé par Caroline Murray
Appuyé par Pier-André Turcotte*

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 19 h 33.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la greffière

	
PRÉSIDENTE	SECRÉTAIRE
CATHERINE CRAIG-ST-LOUIS	ZACHARY MATHURIN